



Présentation du Guide des droits des Résidents Etrangers « Citoyen(ne)s étranger(e)s, vous avez des droits ! »



Mercredi 15 novembre 2017 à 16h30

Maison de l'International

*En présence de Bernard Macret, Adjoint aux solidarités internationales
Emmanuel Carroz, Conseiller Municipal à l'égalité des droits
Claude Coutaz, Conseiller Municipal*

Genèse du projet

En 2014, la Ville de Grenoble a succédé à la Ville de Strasbourg à la présidence du CofraciR, le Conseil Français de la Citoyenneté de Résidence, à travers les personnes de Bernard Macret, Adjoint aux solidarités internationales, et Espérance Memel, résidente étrangère, membre du CCREG.

La Ville a souhaité profiter de ce mandat pour rééditer un guide édité en 1998 intitulé « Résidents étrangers, comment accéder à vos droits » en l'enrichissant et en faisant un **véritable outil juridique**.

En effet, le droit des étrangers en France est très complexe. **Il sera donc un véritable support pour les personnes en situation de migration, les demandeurs d'asile et les résidents étrangers mais aussi aux travailleurs sociaux et aux bénévoles des associations qui accompagnent les migrants.**

Il s'agit en outre d'un engagement d'Eric Piolle, maire de Grenoble, pris à l'occasion des **états généraux des Migrations en décembre 2016 à la MC2**.



Construction du guide

Pour élaborer ce guide, **Bernard Macret**, Adjoint aux solidarités internationales, a fait appel à l'**ODTI** (Observatoire des discriminations et des territoires interculturels), et à l'expertise d'**Emmanuel Carroz**, Conseiller Municipal délégué à l'égalité des droits, et de **Me Claude Coutaz**, Conseiller municipal et avocat spécialisé dans le droit des étrangers.

Un travail collaboratif de plusieurs mois, coordonné par la mission Egalité des droits de la Ville de Grenoble et le Conseil consultatif des Résidents Etrangers de Grenoble (CCREG), a permis d'aboutir à la réalisation à ce **guide intitulé « Citoyen(ne)s étranger(e)s, vous avez des droits ! »**.



Il a été construit en suivant le cheminement classique du résident étranger sur le territoire. Il est structuré de la manière suivante :

- Droit de séjour provisoire en France
- Droit d'asile en France
- Droit au visa pour la France
- Droit à la nationalité française

Puis les « autres » droits : au travail, à la protection sociale, aux prestations familiales, au logement, à la retraite, etc.

Des pictogrammes permettent de clarifier la lecture en alertant sur les points importants ; et un glossaire donne la signification des sigles cités.

Il en existe en réalité deux versions :

- **l'une avec un carnet d'adresses grenobloises** mis en ligne sur le site de la Ville et sur la plateforme des solidarités du CCAS et régulièrement mis à jour dans sa version électronique
Il comprendra notamment les coordonnées :
 - Des institutions (Etat civil Ville, bureau de l'asile de la Préfecture, Tribunal d'instance, Office français de l'immigration et de l'intégration, Office français de protection des réfugiés et des apatrides, CAF, Sécurité sociale, Carsat, Plateforme Migrants de la Ville de Grenoble et de Grenoble Alpes Métropole),
 - Des associations : ADA, Adate, Adoma, Apardap, Bouquins sans frontières, CIIP, Cimade, Migrants en Isère, Cisem, Cuisine sans frontières, l'ODTI...
 - ainsi que la liste des lieux où les résidents étrangers peuvent obtenir des conseils juridiques gratuits : Maisons des habitants, Adate, ODTI, Maison des avocats, Chambre des notaires.

- **l'autre sans carnet (neutre) afin de pouvoir être diffusée dans les villes membres du CofraciR** via leurs sites, libre à elles de constituer un carnet d'adresses locales si elles le souhaitent. C'est en effet le seul guide publié avec l'appui d'une collectivité, mais qui pourra être reproduit partout ailleurs en France.